

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Conforme aux règlements (CE) n ° 1907/2006, (CE) n ° 1272/2008 et ses modifications ultérieures

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Code commercial: 1897

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant liquide concentré pour surfaces dures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ITALCHIMICA s.r.l.

Riviera Maestri del lavoro 10 35127

Padova Italy Phone +39 049 8792456

La distribution des produits:

ITALCHIMICA s.r.l. ||Riviera Maestri del lavoro 10 35127 Padova Italy ||Phone +39 049 8792456

- www.sanitecitalia.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

regulatory@italchimica.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence +33(0)145425959 (France); 070 245245 (Belgique); 8002 5500 (Luxembourg).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P264 Bien laver votre visage et les mains et toute la peau exposée après utilisation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Limonene

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

Contenu du produit :

Agents de surface non ioniques

< 5 %

Le produit contient

Parfums

également :

Allergènes : Limonene, Geraniol, Citral

Agents conservateurs: Benzisothiazolinone, Metilchloroisotiazolinone, Metilisotiazolinone

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 2.5\%$ - < 5%	Alcools, C11-13-ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO)	CAS: 68439-54-3 EC: 931-985-3	3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
< 2.5%	ethanol	Numéro 603-002-00-5 Index: CAS: 64-17-5 EC: 200-578-6 REACH No.: 01-2119457610-43-0090	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 50\%$: Eye Irrit. 2 H319
< 2.5%	Limonene	CAS: 138-86-3	2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
< 2.5%	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Numéro 613-167-00-5 Index: CAS: 55965-84-9 REACH No.: 01-2120764691-48-XXXX	3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 3.2/1 Skin Corr. 1 H314 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 EUH071 Limites de concentration spécifiques: C $\geq 0,6\%$: Skin Corr. 1C H314 0,06% $\leq$ C < 0.6%: Skin Irrit. 2 H315

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

			C >= 0,6%: Eye Dam. 1 H318 0,06% <= C < 0.6%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 0,0015%: Skin Sens. 1 H317
--	--	--	---

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ethanol - CAS: 64-17-5

DSR_NIOSHREL - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

ethanol - CAS: 64-17-5

Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Travailleur industriel: 52.8 04 - Consommateur: 13 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme (aigue)

Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 52.8 04 - Consommateur: 13 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 7.5 mg/kg - Consommateur: 3.75 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10.56 04 - Consommateur: 2.6 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 10.56 04 - Consommateur: 2.6 04 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.5 mg/kg - Consommateur: 0.75 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Non Applicable

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utilisez des visières de sécurité fermées conformes à la norme EN 166, n'utilisez pas de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection conformes à la norme UNI EN 374-3 de classe 3 ou supérieure (p. Ex. PVC, néoprène ou caoutchouc). L'aptitude et la stabilité d'un gant dépendent de l'utilisation; par exemple, la durée, la fréquence de contact et la résistance chimique des matériaux, de sorte que le choix final doit tenir compte des conditions spécifiques d'utilisation.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	transparent	--	--
Odeur:	Agrumes	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Pas important	--	--
Inflammabilité:	Non Applicable	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	--
Point éclair:	Non Applicable		--
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
pH :	5.5 +/- 0.5	Contrôle Instrumental	--

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Viscosité cinématique:	Non Applicable	--	--
Hydrosolubilité:	Excellent	Test Interni	--
Solubilité dans l'huile :	Pas important	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas important	--	--
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre Non Pertinent Pour Le Type De Produit.
Densité et/ou densité relative:	1.0000 +/-0,01 gr/ml	--	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	Non Applicable	--	--

9.2. Autres informations
Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

Non Applicable

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO) - CAS: 68439-54-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300-2000 mg/kg - Source: Test/bibliografici fornitore

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: Test/bibliografici fornitore

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source:

Test/bibliografici fornitore - Remarques: Non irritante

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Gravi lesioni oculari
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Négatif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Porcellino d'India - non sensibilizzante
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Test/bibliografici fornitore - Remarques: Metodo Ames - non mutagenico
- f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif - Source: Bibliografici fornitore
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction = - Source: Bibliografici fornitore - Remarques: NOAEL: (g)>250mg/kg|(F1)>250mg/kg;(F2)>250mg/kg (rif peso corporeo/giorno)
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:
Test: STOT = - Remarques: Non classificata come intossicante
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: STOT = - Remarques: Non classificata come intossicante
- ethanol - CAS: 64-17-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 7000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 3400 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 20000 ppm - Durée: 10h
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris = 39 mg/m3 - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
e) mutagénicité sur les cellules germinales;
f) cancérogénicité;
g) toxicité pour la reproduction;
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO) - CAS: 68439-54-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1-10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD TG 203 Test/bibliografici fornitore

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1-10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD TG 202 Test/bibliografici fornitore

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1-10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201 Test/bibliografici fornitore

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BAT 140 mg/l

e) Toxicité pour les plantes:

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Point final: NOEC - Espèces: Algues 10 mg/kg - Remarques: OECD TG 301
ethanol - CAS: 64-17-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 504

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 5.012 g/L - Durée h: 48

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 9.6 mg/l - Durée h: 504

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 12.34 g/L - Durée h: 48

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcools, C11-13- ramifiés, éthoxylés (>7 - <15 EO) - CAS: 68439-54-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - %: 60 - Remarques: OECD TG 301B >60%
28d aerobico

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non Applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Non Applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non Applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non Applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non Applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non Applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non Applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Fiche de Données de Sécurité SANITEC DEO FLOOR LIMONE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (EU) n° 2020/878
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Pronto all'Uso

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 %

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/Kg

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

H310 Mortel par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1	3.2/1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1,1A,1B	3.4.2/1-1A-1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.
Principales sources bibliographiques:
ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de

Fiche de Données de Sécurité

SANITEC DEO FLOOR LIMONE

recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition -
Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.